

# Ressources pédagogiques

## LOI SUR L'HARMONIE EN CLASSE

### Instructions pour le président

Le président du comité est un parlementaire (sénateur ou député) qui joue un rôle clé. Il dirige les réunions de manière organisée et juste. Utilisez le texte ci-dessous pour préparer ce que vous ferez et direz à chaque étape de la réunion. Vous devez prononcer les mots qui apparaissent en *italique*. Vous pouvez modifier le texte légèrement si vous le désirez.

S'il s'agit d'une séance d'un comité de la Chambre des communes, vous êtes député et vous ferez référence à la Chambre et aux députés dans le scénario. S'il s'agit d'une séance d'un comité du Sénat, vous êtes sénateur et vous ferez référence au Sénat et aux sénateurs dans le scénario.

Votre enseignant vous indiquera le temps alloué pour chaque partie de la réunion et vous dira si vous devez laisser tomber certaines parties. Le greffier ou votre enseignant chronométrera les activités. Si le temps alloué pour une partie donnée s'écoule sans que tout le monde ait pu parler, vous pouvez mettre fin à la partie. Vous direz alors :

*Le temps est écoulé pour \_\_\_\_\_ [nom de la partie] \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_. Nous allons maintenant passer à \_\_\_\_\_  
[nom de la prochaine partie] \_\_\_\_\_.*

### Introduction

Au début de la séance, présentez le travail que le comité s'apprête à faire ainsi que les intervenants et les règles.

*Monsieur le Ministre (ou Madame la Ministre), Mesdames et Messieurs les membres du comité, estimés invités, bonjour.*

*Je vous souhaite la bienvenue à la réunion du Comité permanent de l'apprentissage, de l'innovation et de la technologie.*

*Aujourd'hui, nous allons examiner un projet de loi régissant l'utilisation des médias sociaux pour favoriser la paix et l'harmonie dans les salles de classe.*

*Le ministre (ou la ministre) de l'Apprentissage présentera le projet de loi au comité, puis nous entendrons les représentants des groupes suivants :*

- *la Coalition Anti-Facebook*

## LOI SUR L'HARMONIE EN CLASSE

- *l'Association pour la défense des droits des élèves du secondaire*
- *la Ligue pour la défense du programme scolaire traditionnel*
- *la Fédération des fournisseurs de médias sociaux*

*Les membres du comité seront ensuite invités à poser leurs questions au ministre (ou à la ministre) et aux témoins.*

*Après, nous procéderons à l'étude article par article du projet de loi ainsi qu'au vote final pour décider si nous ferons rapport du projet de loi au Sénat (ou à la Chambre des communes).*

*Je rappelle à tous les règles régissant les séances du comité.*

- 1. Seuls les membres du comité ont le droit de voter et de poser des questions.*
- 2. Les membres du comité qui souhaitent intervenir ou poser une question doivent lever la main. Le greffier tiendra la liste des personnes qui ont demandé la parole.*
- 3. Vous ne pouvez intervenir ni poser des questions qu'à certains moments, et quand je vous aurai donné la parole.*
- 4. Vous êtes priés de ne pas parler ni de chuchoter entre vous pendant la réunion.*
- 5. Veuillez vous parler avec respect. Vous m'appellerez Monsieur le Président (ou Madame la Présidente). Vous appellerez les membres du comité Monsieur ou Madame suivi de leur nom de famille. Vous appellerez le ministre (ou la ministre) Monsieur le Ministre (ou Madame la Ministre), en précisant le nom du ministère.*

### **Témoins**

Présentez la partie de la séance où les témoins feront leurs exposés.

*Nous allons maintenant entendre nos très estimés témoins. Je vous remercie d'avoir pris le temps d'assister à la séance pour nous faire part de votre opinion et de vos connaissances. Quand je vous appellerai, je vous prie de prendre place dans les sièges réservés aux témoins pour faire votre exposé.*

*Pour commencer, nous allons entendre le ministre (ou la ministre) de l'Apprentissage. Monsieur le Ministre (ou Madame la Ministre), vous avez quatre minutes pour faire votre allocution.*

Invitez le ministre à s'approcher de la table pour prendre la parole. Quand il aura terminé, demandez aux membres du comité s'ils veulent lui poser des questions ou faire des commentaires.

## LOI SUR L'HARMONIE EN CLASSE

*Est-ce que les membres du comité souhaitent poser des questions au ministre (ou à la ministre)?*

Après que le ministre a répondu aux questions, invitez les représentants d'UN des groupes de témoins à prendre la parole.

*Nous allons maintenant entendre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_, qui représentent \_\_\_\_\_. Vous avez trois minutes pour nous présenter votre exposé.*

Après les exposés des témoins, dites :

*Est-ce que les membres du comité souhaitent poser des questions à ces témoins?*

Répétez ces étapes pour chaque groupe de témoins invité jusqu'à ce que tous les groupes aient été entendus.

### **Étude article par article du projet de loi**

Vous dirigerez maintenant l'étude des articles du projet de loi par les membres du comité. Ces derniers auront l'occasion de s'exprimer sur le libellé de chaque article, puis ils devront voter pour déterminer si les articles seront approuvés. Vous sauterez les deux premiers articles, qui ne portent que sur le titre et les définitions, et commencerez par l'article 3.

*Nous allons maintenant entreprendre l'étude article par article du projet de loi, en commençant par l'article 3. Pour chaque article, je vais demander si quelqu'un veut en discuter. Si vous avez un amendement à proposer, ce sera le moment de le déposer. Vous pouvez déposer un amendement en disant :  
« Je propose d'amender cet article. » Vous expliquez ensuite votre amendement et en remettez une copie au greffier. Si vous présentez un amendement, nous allons en discuter et passer au vote avant de continuer. Si l'amendement est adopté, le greffier modifiera le libellé de l'article. S'il ne l'est pas, le libellé ne sera pas modifié.*

*Nous allons votons sur chaque article à main levée. Je dirai :*

*« Si vous voulez que cet l'article soit adopté, levez la main. »*

Puis,

*« Si vous voulez que cet article soit rejeté, levez la main. »*



*Le greffier comptera les votes. Si vous êtes plus nombreux à voter en faveur de l'article, celui-ci restera dans le projet de loi. Si vous êtes plus nombreux à voter contre, le greffier le supprimera du projet de loi.*

## **Vote final**

Le vote final sur le projet de loi vise à déterminer si le comité fera rapport de ce dernier à la Chambre des communes (ou au Sénat). Cela signifie que le comité a terminé son étude du projet de loi et qu'il est temps de passer à la prochaine étape.

*Mesdames et Messieurs les membres du comité, êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport de ce projet de loi à la Chambre des communes (ou au Sénat)?*

## **Conclusion**

Remerciez tout le monde du temps et des efforts consentis. Déclarez ensuite la séance levée.